

RÈGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE
L'AGGLOMÉRATION



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

en date du

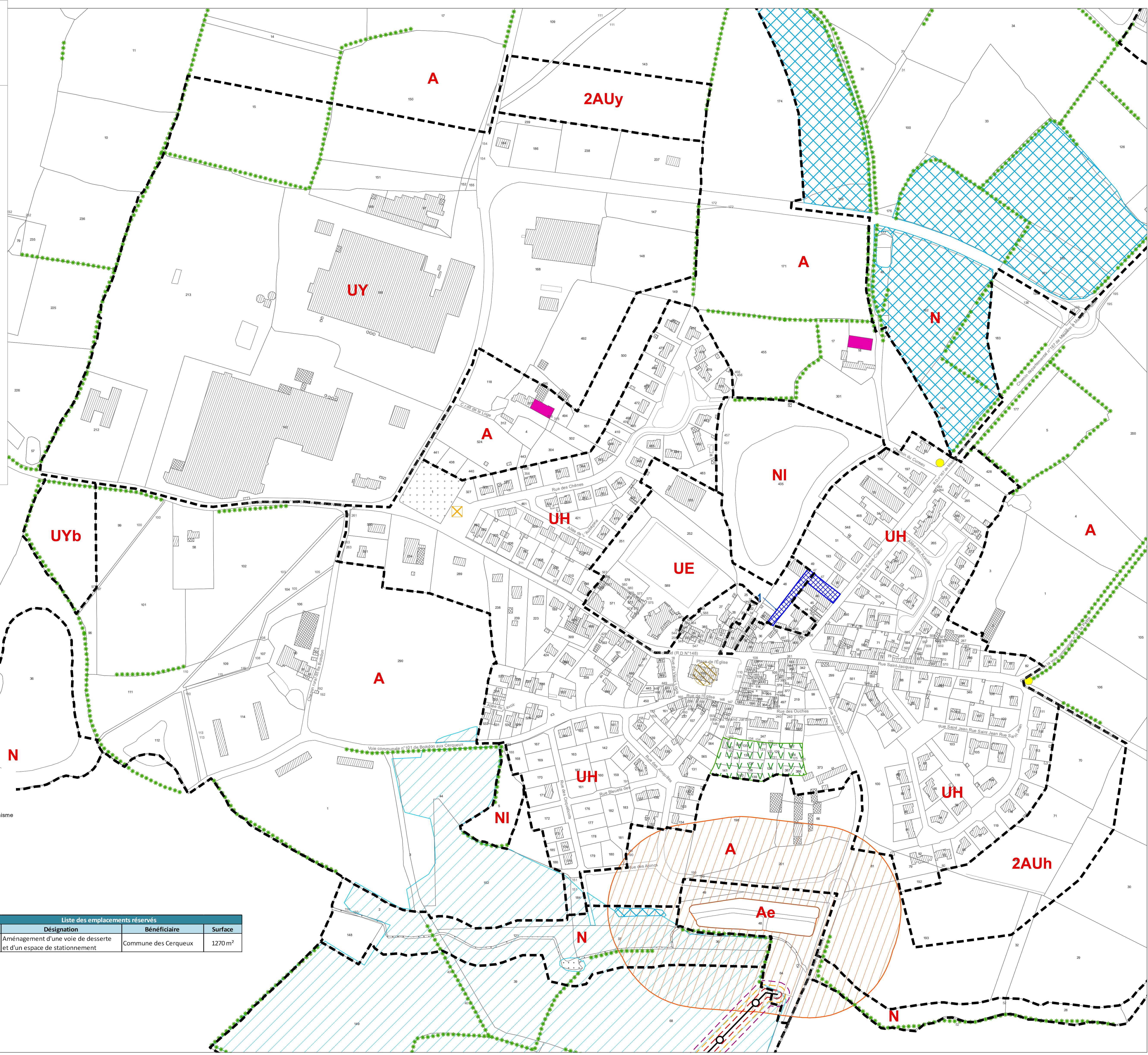
approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Cerqueux

Le Président,
Gilles Bourdoux

ECHELLE:
1:2 000

SOURCE :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2014

urbanism
L'Association pour le Service des Agglomérations Urbaines et Intercommunales
9, rue du Picard
37140 BOURGUEIL
Tel: 02 47 95 57 06
Fax: 02 47 95 57 16
Mét: contact@urban-ism.fr



- Haie constitutive de la Trame Verte et Bleue protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- ▤▤▤▤ Terrains cultivés préservés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- ▧▧▧▧ Zone humide constitutive de la Trame Verte et Bleue protégée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- ▨▨▨▨ Espace boisé classé (EBC)
- ▨ Petit patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- ▨ Bâtiment pouvant faire l'oeuvre d'un changement de destination
- ▨ Emplacement réservé
- Canalisation de transport de gaz
- Zone de dangers très graves
- Zone de dangers graves
- Zone de dangers significatifs
- ⊗ Pour information : Terrain de passage permettant une halte de courte durée
- ▨ Pour information : Zone humide impactant les choix du projet d'aménagement
- ▨ Pour information : périmètre inconstructible de 100m autour de la station d'épuration
- ▨ Entité archéologique (Eglise)

Liste des emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement d'une voie de desserte et d'un espace de stationnement	Commune des Cerqueux	1270 m ²